

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2017 à 19 h 30**

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absents excusés : Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur le passage au niveau intercommunal du plan local d'urbanisme. Les PLU ne seraient plus de la compétence de la commune mais de celle de la communauté de communes.

Les membres du conseil se prononcent à l'unanimité contre le passage à l'intercommunalité du plan local d'urbanisme.

### **Délibération pour signature de la convention pour l'entretien des bornes incendie**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que depuis 2014, les pompiers ne font plus l'entretien des bornes incendie. Celles-ci sont entretenues par la SAUR. La convention arrivant à son terme, il faut renouveler le contrat. Il ajoute que certains lieux-dits n'ont pas de borne comme le Caillaudou, Puymoret, La Bachellerie et qu'il serait peut être utile d'en faire installer.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour renouveler le contrat auprès de la SAUR.

### **Délibération pour le contrat d'exploitation du service d'éclairage public**

Monsieur le Maire présente ensuite deux devis concernant l'entretien du service d'éclairage public. Un de l'entreprise BATIFOIX d'un montant de 3 200 € et un autre de l'entreprise Citelum d'un montant de 2 470 €.

Accord à l'unanimité des membres du conseil pour le choix de l'entreprise Citelum.

### **Délibération avenant et avancement du cabinet médical**

Monsieur le Maire passe ensuite au cabinet médical. Il informe les membres du conseil qu'il a reçu deux médecins intéressés par le projet. Ceux-ci ont demandé quelques modifications comme la suppression d'une salle d'attente mais la création d'un accueil pour les patients avec la présence d'une secrétaire médicale. Les plans ont été rectifiés dans ce sens par le cabinet Epure et transmis aux services de l'État pour approbation du permis de construire.

Nelly BAUDRY demande où seront situées les places de parking. Monsieur le Maire indique que les professions libérales se gareront sur le côté haut du cimetière et que trois places réservées aux handicapés seront matérialisées devant le cabinet médical. D'autres places pour les patients seront aménagées le long du cimetière. L'abribus devra être déplacé vers le panneau d'entrée de l'agglomération.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ces modifications.

## **Délibération pour la signature d'une convention entre les professions libérales et la commune**

Monsieur le Maire précise que le projet du cabinet médical ne peut se concrétiser que si les professions libérales s'engagent à venir s'y installer. Un chèque d'engagement de 10 % du montant du loyer avec signature d'un acte notarié sera réclamé à chaque profession soit environ pour le kiné : 14 500 €, 8 500 € pour les médecins, 3 800 € pour les infirmières et 13 800 € pour les dentistes. La somme définitive sera calculée avec le notaire.

Monsieur le Maire va également déposer une demande de subvention au contrat rural territorial.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

## **Orientations budgétaires**

Monsieur le Maire enchaîne avec le budget en précisant que pour 2016, il y a un excédent de fonctionnement de presque 210 000 €.

Il passe ensuite aux dépenses d'investissement qui pourraient être inscrit au budget 2017. Les travaux prévus sont l'aménagement de l'entrée du bourg, de l'Adéquate jusqu'au lotissement Pasquier, la rénovation des façades de la mairie, l'aménagement autour du Monument aux Morts et devant la mairie, la numérotation des rues et le cabinet médical qui sera la priorité.

Dans les travaux divers, il faut prévoir la fermeture du hangar, le changement des ampoules de l'éclairage public avec le passage en LED. Pour l'achat de matériel, il faudrait remplacer les 80 chaises du restaurant scolaire, et faire poser des anti pince doigts sur les différentes portes dans l'école.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu Monsieur VALERY, et qu'il est en négociation avec lui au sujet de sa maison qui tombe en ruine. Il faudra aménager un passage pour rejoindre son jardin qui se trouve à l'arrière de sa grange. Projet à suivre.

Il passe ensuite à l'agrandissement de la station d'épuration pour un montant de 250 000 € avec une subvention de 100 000 € de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de 87 000 € du conseil départemental. Le raccordement des maisons du lotissement Pasquier rapportera 1 500 € par habitation.

Pour les recettes d'investissement 2017, il reste à percevoir environ une subvention de 20 000 € de la DETR pour l'aménagement de la mairie ainsi que les 24 000 € de subvention de l'agenda 21 pour la construction des deux salles de classes. Il restera une subvention CTD pour l'accessibilité de la mairie pour 2018 voir 2019.

## **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire poursuit en disant que Maria TULLET est passée ATSEM principal au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite au reclassement de la catégorie C

Qu'un relevé topographique sera fait entre le restaurant l'Adéquate et le début du lotissement.

Marie-José LEJEUNE indique que le recensement a commencé le jeudi 19 janvier, que la plupart des foyers répondent par internet et qu'à ce jour une centaine de logements ont été collectés. Boris NADAUD précise que les ponts sur la commune vont être contrôlés et réaménagés si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.